

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 11 MAI DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente – 6, Hent Ar Skol - 29710 PEUMERIT, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : BERRIVIN Annie (Pouvoir à PLOUHINEC Jocelyne), CARIOU Jacques (Pouvoir à KEREZEON Gilles), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à LE BLEIS Jean-François), DUFOUR Marie-Thérèse (Pouvoir à LE GOFF Michèle), GENTRIC Guénolé (Pouvoir à STEPHAN Philippe), JONCOUR Martine (Pouvoir à LE GUELLEC Yves), PEREIRA Sandra, (Pouvoir à PICHON Franck), PERON Sophie (Pouvoir à KERLOCH Josiane).

Absents excusés : KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier.

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission : 4 Mai 2023

Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 32
Votants : 32
- dont « pour » : 32
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet 1-2 : Finances – Service Déchets : extinction de dettes

Le Vice-Président délégué, Franck PICHON, informe le Conseil Communautaire que le Centre des Finances Publiques a transmis à la Communauté de Communes, 4 avis de surendettement relatifs à la redevance déchets des ménages pour un montant total de 1 846.49 €, concernant les exercices suivants :

- Sur 2016 200 €
- Sur 2017 203 €
- Sur 2018 209 €
- Sur 2019 297 €
- Sur 2020 391.49 €
- Sur 2021 336 €
- Sur 2022 210 €

Dès lors, s'impose à la Collectivité l'effacement de ces dettes pour les montants indiqués ci-dessus.

Ces dettes devront faire l'objet d'un mandatement sur le budget « déchets » à l'article 6542 – Créances éteintes

Sur proposition du Vice-Président délégué, Franck PICHON, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise la Présidente à mandater la somme à intervenir.**

La Présidente,

Josiane KERLOCH.

